



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de gynécologues médicaux

Question écrite n° 20015

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la diminution des effectifs des spécialistes de gynécologie médicale. Les postes ouverts pour l'année 2018-2019 ne suffisent pas pour combler le manque laissé par des années d'interruption dans la formation de gynécologues médicaux. En 2019, il reste moins de 1 000 gynécologues médicaux en exercice pour près de 30 millions de femmes en âge de consulter. Il s'agit là d'une question de santé publique, qui touche les millions de femmes de ce pays. Afin que la gynécologie médicale puisse être à nouveau pleinement accessible à chaque femme tout au long de sa vie, il est plus que nécessaire d'augmenter le nombre de postes d'internes en gynécologie médicale aux Épreuves classantes nationales (ECN). Elle l'interroge sur l'engagement du Gouvernement concernant le nombre national de gynécologues médicaux à former.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20015

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4926

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904